

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE SIMPLE DE ROANNE 2018

“Simple Tour Roannais” 4ème Edition

Le présent règlement complète celui du règlement général des compétitions de la Fédération Française de Badminton, son application est sous la responsabilité du juge arbitre.

- 1) Le tournoi se déroulera le **samedi 3 mars 2018** à Roanne, au Gymnase Boulevard de Belgique
- 2) Le Juge-Arbitre du tournoi est Jean-Pierre ZAGORSKI
- 3) Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
- 4) Le tournoi est ouvert au tableau de simple, dans les séries N2/N3 ; R4/R5 ; R6/D7 ; D8/D9 ; P/NC
Seuls seront admis, les joueurs seniors, vétérans et jeunes à partir de la série cadets. Tout joueur doit être en règle avec la FFBD et être en possession de sa licence à la date du tirage au sort, *il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction.*
- 5) Les tableaux comporteront :
 - une phase en poules de 3 ou 4 ou 5 avec 2 sortants dans la mesure du possible
 - une seconde phase en élimination directe (sauf pour les poules uniques).En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou dédoubler des séries, en accord avec le J.A.
- 6) Pour chaque tableau, le nombre total de participants sera limité à 120 joueurs. Une liste d'attente sera constituée par série en cas de nombre trop important d'inscrits.
- 7) Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- 8) Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi le fera en concertation avec la table de marque et le juge arbitre et devra attendre l'accord de ce dernier. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé sans accord des joueurs concernés.
L'accord des joueurs sera nécessaire pour lancer un match avec plus d'une heure d'avance
- 9) L'organisateur en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi
- 10) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).
- 11) Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL grade 4.
- 12) Tout volant touchant des structures annexes (filins, panneaux, lampes ...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.
- 13) Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans les 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 14) Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps. Sur le terrain, le temps de préparation est de 3 minutes (test des volants compris) à partir de

l'appel du match par la table de marque

- 15) Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- 16) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 min (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.
- 17) Les têtes de séries seront désignées à l'aide CPPH de la F.F.BaD par les organisateurs et le juge arbitre au 17 février 2018.
Tout joueur sous-inscrit par rapport au CPPH sera automatiquement inscrit dans la série correspondant à son classement à la date du tirage au sort.
- 18) La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir à l'organisateur par mail avant le : 16/02/18 Elle devra être envoyée à l'adresse suivante : inscriptions@roannebadminton.com
Le règlement qui s'élève à 15€ par joueur se fera par chèque à l'ordre du CBR 42 et devra être envoyé par courrier à l'adresse ci dessous :
Club de Badminton de Roanne
Mme Sophie ABEILLE
22 impasse des quatres vents
42120 Commelle Vernay
Le tirage au sort aura lieu le 17/02/18, passé ce délai les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical...)
- 19) Tout forfait après la date de tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivants la compétition par mail : liguebad.ra@gmail.com ou par courrier : Ligue RA de Badminton 37 Route du Vercors 38500 St Cassien et au JA par mail : jp.zagorski@gmail.com
Merci de préciser lors de votre envoi : le nom, la date de la compétition, votre numéro de licence et le motif de votre forfait
Tout joueur forfait devra également prévenir au plus vite l'organisateur par mail à l'adresse suivante : inscriptions@roannebadminton.com ainsi que le juge arbitre : jp.zagorski@gmail.com
- 20) Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD est exigée sur les terrains (short ou jupette et t-shirt)
- 21) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- 22) Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents...
- 23) Lors de la compétition, le coaching se fera aux pauses et entre les sets.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi

JA :

